



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 94788

## Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'augmentation de 26,4 % du prix moyen au kilomètre du TGV entre 2002 et 2009. En effet, un rapport du Boston consulting group révèle cette hausse que ni le développement de la première classe et de la classe professionnelle ne peut expliquer. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour maintenir un prix décent.

## Texte de la réponse

Au-delà du développement par la SNCF d'une offre professionnelle pour les TGV et de la forte croissance des trafics en première classe, l'augmentation du prix moyen kilométrique observée entre 2002 et 2009 s'explique par la nouvelle offre tarifaire et de services mise en oeuvre depuis 2007. Dans ce cadre, la SNCF a systématisé la pratique du yield management, qui consiste à proposer à l'ouverture des ventes un grand nombre de billets avec une réduction significative, puis à rapprocher les prix du plein tarif au fur et à mesure du remplissage des trains. Par ce biais, l'utilisation des TGV est optimisée en augmentant les prix sur les trains les plus demandés et en orientant les voyageurs vers les trains les moins remplis. L'augmentation du prix moyen kilométrique résulte également d'une augmentation importante du nombre de TGV sur les relations les plus courtes où le prix moyen kilométrique est le plus élevé, conformément aux règles de tarification historiques (le prix kilométrique décroît avec l'allongement de la distance parcourue). Comme l'a montré l'étude récemment conduite par le cabinet Ernst & Young à la demande du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL), nonobstant les augmentations tarifaires pratiquées sur la période 2002-2009, la grande vitesse ferroviaire française propose les tarifs les moins élevés d'Europe. Une large majorité des usagers bénéficie en effet de tarifs réduits par le biais de cartes commerciales, de tarifications sociales mises en oeuvre à la demande du Gouvernement ou encore grâce aux tarifs promotionnels qui représentent désormais plus de 10 % des billets vendus et dont le volume continuera de croître en 2011. Alors que 2 000 kilomètres de lignes à grande vitesse nouvelles seront construites avant 2020 conformément aux objectifs du Grenelle, le Gouvernement est très attaché à ce que les services TGV continuent de se développer au bénéfice du plus grand nombre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vergnier](#)

**Circonscription :** Creuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94788

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 novembre 2010, page 13161

**Réponse publiée le** : 1er mars 2011, page 2066